

DELIBERATION

SEANCE DU 16 Juin 2017

L'an Deux Mil dix sept, le seize juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel RENAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Francis LEBLANC, Jean-Claude MINARD, Daniel RENAUD, Mme Isabelle PLAIDY.

ETAIENT ABSENTS : Mrs Franck DEUSS, Alain LE GOFF, Mme Corinne TIERCE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle PLAIDY.

Mme Corinne TIERCE donne pouvoir à Mme Isabelle PLAIDY.

Par la précédente délibération vous avez approuvé la modification des statuts du SDE 03. Dans ce cadre, le SDE 03 a inscrit dans les compétences optionnelles que ses adhérents peuvent lui transférer :

- « la réalisation et l'exploitation des seuls réseaux de chaleur et chaufferie utilisant principalement le bois et destinés principalement aux besoins des bâtiments des adhérents du syndicat, le syndicat sera maître d'ouvrage des équipements et du génie civil nécessaire. »

Option compétence

Chaufferie Bois

Cette compétence permet au SDE03 de réaliser des chaufferies bois et réseaux de chaleur, dans un cadre bien délimité, en portant l'investissement et en assurant le chauffage des bâtiments concernés, la commune réglant en contrepartie une cotisation annuelle, dépense obligatoire, dont les modalités de calcul (découlant du projet lui-même et de ses conditions économiques de réalisation) seront déterminées par une convention, qui sera soumise à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- transfère au SDE03 la compétence « chaufferie bois » telle que décrite ci-dessus,
- décide du principe d'inscrire la contribution correspondante au budget communal, conformément à la convention qui interviendra pour en déterminer les modalités de calcul.

Plan financement Chaufferie Bois

Mr le Maire présente au conseil Municipal le plan de financement prévisionnel du SDE03 concernant le projet « chaufferie granulé et micro-réseau de chaleur ».

La contribution communale s'élève à 61 500 €. La commune dispose de plusieurs possibilités de paiement ; possibilité d'étalement sur 15 ou 20 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de procéder à un étalement sur 15 ans, soit un montant annuel de 4 100 €.

En ce qui concerne les coûts de fonctionnement (combustible et entretien), ils seront revus chaque année.

Cette délibération annule et remplace celle en date du 11 mai 2017.

Attribution Subventions Communales

Mr le Maire donne le compte rendu de la commission du budget concernant l'attribution des subventions aux associations communales.

Cette commission a définie des critères bien spécifiques, sur lesquels elle a mis une appréciation.

Mr le Maire rappelle que la vocation d'une subvention n'est pas d'aider une association dans son fonctionnement ou ses investissements mais bien de l'aider ou de l'encourager dans le financement d'un évènement qui présente un intérêt pour notre commune.

Après présentation de cette grille, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, décide d'octroyer les subventions suivantes :

- *Berges de l'Auron : 500 € (Fête patronale)*
- *Les bourre-bonnets : 300 € (Apéro-bus)*
- *Cantine scolaire : 340 € (subvention équilibre)*
- *Foyer Rural : 350 € (exposition grande guerre)*
- *Val dance Country : 150 € (subvention encouragement)*
-

Les autres associations n'ont pas de fait de demande de subvention.

Subvention « Rallye des Gazelles »

Mr le Maire présente au conseil municipal une demande de subvention de l'Association Papillons des sables, en vue de participer au Rallye Aïcha des Gazelles en 2018. Lors de la réunion de la commission du budget, cette demande a également été analysée. C'est un évènement de portée internationale, et un projet novateur.

L'intérêt communal réside dans le fait de leur participation à une manifestation sur notre territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 150 €. Cette somme sera versée après leur participation à une manifestation communale.

Délibération modificative

Mr le Maire demande au conseil municipal de prendre une délibération modificative afin de régler la facture concernant les tables et bancs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la modification suivante :

Investissement : dépenses

Compte 2313 Espace citoyen et intergénérationnel - 120,00 €
Compte 2184 Mobilier + 120,00 €

Facture 2015 Centre social de Meaulne

Dans le cadre de « l'assainissement » de la comptabilité du centre social de Meaulne, Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une facture concernant l'accueil de loisirs et les activités du mercredi après-midi au titre de l'année 2015, pour un montant de 151.58 €. Or cette somme n'était pas prévue au budget primitif.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord et autorise Mr le Maire à prendre la délibération modificative suivante pour régler cette facture.

Fonctionnement : dépenses

Compte 022 « Dépenses imprévues » - 155,00 €
Compte 6574 « subvention fonctionnement » + 155,00 €

A la demande de Mr Le Maire, Mr Francis Leblanc présente au conseil municipal plusieurs devis concernant l'achat d'un groupe électrogène :

- Krafthertz (groupe électrogène monophasé) d'un montant de 689,00 € HT
- Di Marzio SAS (groupe électrogène diesel triphasé) pour un montant de 1 271,00 € HT
- la société Builder SAS (groupe électrogène diesel triphasé) pour un montant de 1 022,98 € HT

Achat groupe électrogène

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir la proposition de la société Builder SAS, et autorise Mr le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

Mr le Maire demande au conseil municipal de prendre une délibération modificative afin de régler la facture concernant l'achat d'un groupe électrogène (dépense non prévue au budget primitif 2017).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la modification suivante :

Investissement : dépenses

Compte 2313 Espace citoyen et intergénérationnel - 1 300,00 €
Compte 2188 Autres immobilisations corporelles + 1 300,00 €

Délibération modificative

Recensement Population

Mr le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

Par conséquent, il convient de désigner un responsable de l'opération, le coordonnateur communal.

Mme Claudine Duplax, adjoint administratif, est nommée coordonnateur communal de recensement de la population, chargée de la préparation de l'enquête de recensement.

Compte rendu Des commissions

Mr le Maire donne le compte rendu du COPIL (comité de pilotage) Tronçais Forêt d'exception..

Un projet de labélisation de la forêt de Tronçais en forêt d'exception, ainsi que le développement de la marque Tronçais sont en cours de réalisation.

Mr Francis Leblanc donne le compte rendu de l'association du Pays de Tronçais. Le bilan est plutôt positif.

Mr Jean-Claude Minard donne le compte rendu de la réunion du syndicat de voirie d'Ygrande. Il signale que la subvention départementale concernant la voirie 2017 est accordée.

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire présente le bilan des actions menées en 2016, ainsi que le programme d'actions 2017 du comité du site des Espaces Naturels Sensibles interdépartemental Etang de Goule.

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un mail l'informant d'une éventuelle fermeture de trois CTER (Souvigny, Saint-Hilaire et Ainay le Château). Il précise qu'à ce jour rien n'a été encore décidé.

Mr le Maire informe le conseil municipal que le festival d'été de musique organisé par l'association « les Bourre-Bonnets » est reconduit cette année. Ces concerts « Les apéros-bus » seront échelonnés du 14 juillet au 18 Août, les vendredis soir à partir de 19h, sur la place Jeanne-Marie Guyot.